



CONVENTION DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS (DPA)

Accord de DPA du payeur

IMPORTANT : Joindre un spécimen de chèque avec la mention « ANNULÉ »
Pour plus de renseignements, contactez-nous au info@golfchampetre.com

1. Identification du payeur

Nom du payeur (en lettres moulées)

Adresse complète du payeur

2. Autorisation

J'autorise le Golf Le Champêtre et l'institution financière désignée à procéder à des débits préautorisés

1. Cochez la catégorie du compte bancaire utilisé : ☐ PERSONNEL ou ☐ D'ENTREPRISE

2. Cochez le type de débits préautorisés qui s'appliquent :

☐ DPA ponctuel (un seul paiement)

ou

☐ DPA récurrent (obligatoire pour un abonnement afin d'autoriser le prélèvement mensuel des dépenses portées au compte)

sur le compte bancaire suivant :

Nom de l'institution financière

Adresse de la succursale

No. de l'institution

No. de succursale

No. de compte (doit être un compte avec chèques)

Nom du titulaire du compte bancaire (en lettres moulées)

Nom du (des) co-titulaire(s) du compte bancaire (s'il y a lieu)

pour le paiement de mon abonnement et des dépenses portées à mon compte au Golf Le Champêtre.

3. Montants des débits

Le 15^e jour de chaque mois ou le jour ouvrable suivant, le montant intégral des dépenses engagées au cours du mois précédent sera débité du compte bancaire mentionné ci-dessus.

Cochez pour
confirmer

Je consens à ce que les débits préautorisés à montants variables soient effectués sans avis écrit préalable de 10 jours.

☐

Je comprends que le détail des montants à débiter est accessible en tout temps dans l'application GGGolf et j'accepte que cette information tienne lieu d'avis préalable.



CONVENTION DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS (DPA)

Accord de DPA du payeur

IMPORTANT : Joindre un spécimen de chèque avec la mention « ANNULÉ »
Pour plus de renseignements, contactez-nous au info@golfchampetre.com

4. Confirmation initiale (Cochez le cas qui s'applique)

- ☐ Je confirme avoir reçu une copie de la présente convention au moins 10 jours avant le premier débit
ou
☐ Je consens à renoncer à ce délai.

5. Consentement

En tant que titulaire ou signataire autorisé du compte bancaire, je confirme que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Toutes les personnes dont la signature est requise ont signé la présente convention.

Ce formulaire signé constitue la méthode de vérification retenue conformément à la Règle H1.

Le formulaire signé sera conservé par le Golf Le Champêtre aux fins de vérification.

6. Frais et recours

- Je dois m'assurer que les fonds nécessaires sont disponibles dans le compte bancaire, sinon des frais pour insuffisance de fonds peuvent s'appliquer.
- Si un débit ne peut être effectué, je demeure responsable du paiement.
- Je peux annuler cette autorisation avec un préavis écrit de 30 jours.
- Je peux obtenir un formulaire d'annulation et plus d'informations sur www.paiements.ca.
- J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord.
- L'institution financière me remboursera les montants retirés par erreur dans les délais prévus (90 jours pour DPA personnel, 10 jours ouvrables pour DPA d'entreprise).

7. Renseignements personnels

J'autorise le Golf Le Champêtre à communiquer mes renseignements personnels à l'institution financière afin de donner effet à cette autorisation.

8. Signatures

X

Signature du titulaire du compte bancaire

Date (obligatoire)

X

Signature(s) du (des) co-titulaire(s) du compte bancaire (s'il y a lieu)

Date (obligatoire)

Golf Le Champêtre

401, montée Morel, Sainte-Anne-des-Plaines, QC, J5N 2T3
450 478-1112 | info@golfchampetre.com